

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 8 juillet 2005  
(convocation du 27 juin 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure  
Mme. FAYET Véronique à Mme. BRACQ Mireille  
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André  
Mme. LACUEY Conchita à M. PIERRE Maurice  
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain  
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M. CASTEL Lucien à M. BREILLAT Jacques  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis  
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre  
M. COUTURIER Jean-Louis à M. MOULINIER Maxime  
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude  
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette  
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques  
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence

M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle  
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard  
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique  
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain  
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre  
M. MANGON Jacques à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel  
M. PONS Henri à M. MERCHERZ Jean  
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel  
M. SIMON Patrick à Mme. RAFFARD Florence  
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SOUBIRAN Claude  
Mme. WALRYCK Anne à M. DUCHENE Michel

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Mérignac - Terrain non bâti situé rue du Vert Castel, cadastré AC 18,  
appartenant à la S.A.R.L. IMMOMER - Acquisition - Autorisations - Décision**

Monsieur SAINTE-MARIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La SARL IMMOMER est propriétaire d'un terrain nu d'une superficie de 7 196 m<sup>2</sup> situé rue du Vert Castel à MERIGNAC, cadastré AC 18.

Ce bien immobilier, libre de toute occupation, est inclus dans le périmètre de prise en considération du Site d'Intérêt Métropolitain Nord-Ouest Aéroport instauré par délibération du Conseil de Communauté n° 2004/0642 du 24 septembre 2004, faisant actuellement l'objet d'une concertation mise en œuvre par délibération du Conseil de Communauté n° 2004/0643 du 24 septembre 2004.

C'est pourquoi, les services communautaires ont engagé la préemption de cette propriété par arrêté n° 163 du 31 janvier 2005 par suite de la Déclaration de Délaissement souscrite le 6 décembre 2004 par la SARL IMMOMER, stipulant un prix de cession de 60 000 euros.

Au terme de cette procédure entreprise conformément à l'estimation des Services Fiscaux établie à 45 000 euros par communiqué n° 2005-281V0 322 du 2 février 2005, le propriétaire, a cependant formulé une contre-proposition à hauteur de 52 000 euros, représentant une notable diminution de ses prétentions initiales.

Or, le terrain considéré étant identifié à l'intérieur d'un périmètre d'aménagement prioritaire du S.I.M. Nord-Ouest Aéroport, soumis au Droit de Préemption Urbain Renforcé, dans lequel notre Etablissement public mène actuellement une active politique foncière, il apparaîtrait opportun de conclure cette acquisition dans un cadre amiable afin de faciliter la maîtrise des sols nécessaire à la réalisation de l'opération projetée.

Par ailleurs, il convient d'observer que le vendeur a fait état de résultats d'investigations menées sur la recherche de pollution du sol et du sous-sol du bien vendu, attestant de l'absence de trace d'occupation récente ou passée d'activité industrielle polluante sur celui-ci.

Enfin, il est à souligner que l'acceptation du prix transactionnel, avoisinant sensiblement les prix du marché immobilier du secteur étudié, permettrait d'éviter les aléas d'une procédure judiciaire de fixation du prix.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

**A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT**

- à traiter à l'amiable avec la SARL IMMOMER domiciliée 24 rue du Rocher, 75008 PARIS, l'acquisition de son terrain nu d'une superficie de 7 196 m<sup>2</sup> situé rue du Vert Castel à MERIGNAC, cadastré AC 18, moyennant le prix de 52 000 euros (Cinquante Deux Mille euros),

- à signer l'acte authentique à intervenir et tous autres documents se rapportant à cette acquisition.

**B - DECIDER**

Que le montant de la dépense résultant de cette acquisition sera imputé au Chapitre 21, Compte 2111, Fonction 8240, CRB A 430, Programme HAA du Budget de l'exercice concerné.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
22 JUILLET 2005

M. BERNARD LABISTE

